



Maxéville, le mercredi 21 octobre 2020,

Le président de la MJC

A Madame, Monsieur,  
Adhérent-e, ou représentant-e d'un adhérent mineur

**OBJET : MJC MASSINON – Assemblée Générale Ordinaire 2020 à huis clos**

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la situation et les difficultés administratives pour notre association d'organiser une assemblée générale ouverte à tous les adhérents, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2020 a décidé à l'unanimité des voix des présents et représentés par pouvoir d'organiser l'assemblée générale ordinaire à huis-clos. Cette procédure est conforme aux dispositions définies par les ordonnances du 25 mars 2020 et des mises à jour au 30 juillet 2020, et s'applique dans le respect de nos statuts. Malgré sa faiblesse démocratique et son peu de convivialité, cette possibilité nous permet notamment de remplir nos obligations statutaires envers nos partenaires. Cette assemblée prendra la forme d'une réunion avec les membres actuels du Conseil d'Administration en place et de toute personne adhérente qui souhaiterait l'intégrer dans la limite des possibilités techniques.

Cette réunion aura lieu à huis clos le vendredi 20 novembre à 18h00, aux Brasseries, siège social de la MJC Massinon.

**L'ordre du jour sera le suivant :**

- Rapport d'activité,
- Rapports financiers et affectation du résultat,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Rapport moral et d'orientation,
- Election du tiers sortant.

**A partir du 05 novembre**, les différents rapports seront consultables publiquement sur le site internet de la MJC Massinon. Si vous n'avez pas d'accès numérique, vous pourrez retirer un livret en vous déplaçant dans le respect des gestes barrières : aux **Brasseries**, à l'accueil secrétariat de la MJC, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou au **Bureau** de la permanence MJC, **complexe sportif Léo Lagrange**, les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 19h. Enfin, vous pouvez demander par mail ([contact@mjc-massinon.fr](mailto:contact@mjc-massinon.fr)) ou téléphone au 03 57 54 04 80 pour que les documents vous soient transmis par courrier.

**Si vous souhaitez participer aux votes, à partir des formulaires annexés, vous pouvez :**

- Cocher votre choix de vote pour chaque point de l'ordre du jour.
- Proposer votre candidature au Conseil d'Administration (décidée par le vote des seuls membres présents)
- Faire part d'une question écrite à ajouter à l'ordre du jour pour l'assemblée réunie à huis clos.

Nous vous invitons à retourner ce formulaire avant le vendredi 20 novembre 2020 à midi. Deux bureaux de vote seront ouverts pendant les horaires d'accueil précisé précédemment : aux **Brasseries** ou au **Bureau** de la permanence MJC. **Il conviendra de vous munir d'une pièce d'identité valide pour votre identification et permettre votre signature au registre des votants.**

L'équipe de la MJC Massinon et moi-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Le Président,

Emmanuel GAUTHIER